

CIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CONSTANTINE

S.A., 28 juin 1914.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CONSTANTINE (Algérie) (BALO, 27 avril 1914)

Société anonyme, législation française.

Siège social à Constantine, boulevard Joly-de-Brésillon, n° 6.

Objet : Etablissement et exploitation à Constantine d'un réseau de tramways à traction électrique, destinés au transport des voyageurs et toutes opérations s'y rattachant.

Durée : 75 ans à partir de la constitution. Apports : M. Grammont ¹, fondateur, apporte : 1° Une concession de réseau de tramways déclaré d'utilité publique le 13 novembre 1912 ; 2° le bénéfice et les charges d'une convention du 22 janvier 1914 avec la ville de Constantine en ce qui concerne les chutes du Khéneg et des Beni-Haroun ; 3° le bénéfice et les charges d'une convention du 22 janvier 1914 avec la société veuve Pierre Lavie et C°.

Rémunération : L'apport des concessions est fait gratuitement. En rémunération du surplus de ses apports, il est attribué à M. Grammont 500 actions libérées.

Capital : 500.000 fr. en 5.000 actions de 100 fr.. dont 500 attribuées à M. Grammont et les 4.500 autres à souscrire contre espèces et libérer du premier en souscrivant et du surplus sur les appels du conseil.

Assemblées : Tenues dans la ville fixée par le conseil d'administration et convoquées par un avis inséré dans deux journaux du siège social 20 jours à l'avance pour l'assemblée annuelle et 10 jours à l'avance pour les assemblées extraordinaires ou celles sur 2^e convocation (outre application des prescriptions du 4^e § de l'article 31 de la loi de 1867). Assemblées constitutives convoquées par une insertion dans un journal de Constantine 5 jours à l'avance pour la première et 10 jours à l'avance pour la deuxième.

Bénéfices annuels : 1° 5 p. 100 à la réserve légale ; 2° Somme nécessaire pour l'intérêt de 4 p. 100 non cumulatif sur capital-actions versé et non remboursé ; 3° Prélèvement facultatif par l'assemblée pour compte d'amortissement du capital et pour réserve facultative ; 4° Excédent réparti aux actions.

Bénéfice de liquidation, après acquit du passif et remboursement du capital non amorti, répartis entre les actions.

Pas encore de bilan. — Société en formation.

Le fondateur : Alexandre Grammont.

¹ Alexandre Grammont : industriel à Pont-de-Chéruy (Isère) : tréfilage du cuivre, constructions électriques. Fondateur des Tramways électriques de Dijon (1894) et de Saint-Étienne (1897), administrateur des Tramways électriques de Limoges.

En outre, administrateur de l'Énergie industrielle (1920) et de la Société minière et foncière du Bandama (Côte-d'Ivoire).

CONSTANTINE (Ville)
(*Le Sémaphore algérien*, 21 octobre 1921)

Adjudication le 3 novembre à 4 heures à la mairie des travaux de construction d'une conduite d'eau destinée à desservir la remise des tramways électriques située route de Sétif. Travaux à l'entreprise 12.300 francs. Somme à val. 679 fr. 40. Cautionnement à verser 500 francs.

Les tramways à Constantine.
(*La Dépêche algérienne*, 2 mars 1922)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Grands_Travaux_algeriens.pdf

Nous lisons dans la *Dépêche de Constantine* :

Hier a eu lieu la réception officielle des tramways électriques de Constantine. Les voitures, parties du garage situé route de Sétif, ont traversé le boulevard de la Pyramide, la rue Rohault-de-Fleury, place de la Brèche, rue Nationale et place de la gare, à une allure de 30 kilomètres à l'heure sans aucun incident. Assistaient à cette réception MM. Dain, administrateur délégué, et Paron, directeur de la Société des Grands Travaux Algériens, qui ont posé la ligne aérienne et mis au point les voitures électriques ; MM. Sabatier, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Gueit Édouard, commandant Léonardi et Scamaroni, administrateurs de la Société des tramways.

Malgré la pluie, les voitures ont traversé les grandes artères de la ville à la grande satisfaction des représentants convoqués spécialement à cette réception officielle.

Désormais, Constantine sera dotée de trams électriques. C'est une œuvre des plus utiles, pour l'extension d'une ville qui a besoin de s'étendre au-delà de ses fortifications.

Nous félicitons chaudement les administrateurs de cette Société qui ont su mener à bien l'œuvre entreprise et nos meilleurs compliments à la Société des Grands Travaux Algériens.

Les tramways de Constantine.
(*La Dépêche algérienne*, 3 mars 1922)

Nous avons reproduit, hier, un article de la « *Dépêche de Constantine* » annonçant la mise en circulation des tramways électriques dans cette ville.

Cet article renferme une lacune que nous tenons à combler :

Les voitures mises en circulation à Constantine sont les voitures à trolley sur routes sans rails qui étaient destinées au tramway du Télémy.

C'est du reste un Algérois, M. Guerlet ², qui a dressé le projet de Constantine et qui l'a fait approuver par les autorités locales.

Il est bien regrettable que la Société du Tramway du Télémy*, en raison des circonstances nées de la guerre, n'ait pas pu exécuter son projet et se soit vue dans la nécessité de se dissoudre.

L'Algérie industrielle

² Alfred Guerlet : président des Tramways et messageries du Sahel. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_messageries_Sahel.pdf

Grands travaux algériens
(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1923)
(*Le Sémaphore algérien*, 27 juillet 1923)

[...] La société [...] a continué quelques travaux d'électricité pour la Compagnie des Tramways de Constantine [...].

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CONSTANTINE
S.A. au capital de 1 MF.
Siège social : CONSTANTINE, 9, r. Rohaut-de-Fleury
Registre du commerce : Constantine, n° 2.096.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 157)

Conseil d'administration
composé de 3 à 12 membres

MARTIN (Victor), rue Dupuch, Alger, président ;
GUEIT (Édouard)³, r. Rohaut-de-Fleury, Constantine ;
LÉONARDI (François), r. Rohaut-de-Fleury, Constantine, administrateur délégué ;
SCAMARONI (Antoine), cité Bellevue, Constantine ;
BARKATZ (Émile), rue Séguy-Villevalaix, Constantine ;
GENON (Paul), cité Bellevue, Constantine ;
WOLF (Gustave), route Bienfait, Constantine ;
COLLET (David), faubourg de la Petite-Vitesse, Constantine ;
DELFOLIE (Jean), 1, r. Rohaut-de-Fleury, Constantine ;
NAHON, rue Nationale, Constantine ;
DESSENS (Jean), r. Denfert-Rochereau, Constantine.

Commissaires aux comptes

BERNARD (Eugène), avenue de Roumanie, Constantine ;
LIAGRE (Pierre)⁴, 16, r. Caraman, Constantine.

Cap. social. — 1.000.000 fr. en 10.000 act. de 100 fr. ; primitivement fixé à 0,5 MF, a été porté à 1 MF par délib. des A.G. des 21 mai et 23 déc. 1922.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 4 % aux act. non amorties ; le surplus aux fonds de prévoyance et aux act.

Résultats du dernier exercice : 6 fr. bruts par action.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CONSTANTINE
S.A. au capital de 1 MF.
Siège social : CONSTANTINE, 9, r. Rohaut-de-Fleury

³ Édouard Gueit : administrateur délégué des Usines Lavie, de Constantine.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Usines_Lavie_Constantine.pdf

⁴ Pierre Liagre (Herrère, Basses-Pyrénées, 4 août 1872-Constantine, 3 juin 1938) : médecin, conseiller général de Biskra (fév. 1907), conseiller municipal (1925), adjoint (1929), puis maire de Constantine (1935-1938), vice-président du conseil général et du Conseil supérieur de l'Algérie, officier de la Légion d'honneur.

Administrateur de la Société d'Akkarès (1911) : mine de zinc de Mérouana (Batna).
Commissaire aux comptes, puis président des Tramways électriques de Constantine.

Registre du commerce : Constantine, n° 2.096.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 149)

Conseil d'administration
composé de 3 à 12 membres
LIAGRE (Docteur Pierre), r. Caraman, Constantine ; pdt ;
DESSENS (Jean), r. Denfert-Rochereau, Constantine ; adm. délégué ;
GUEIT (Édouard)⁵, r. Rohaut-de-Fleury, Constantine ;
VANDEL (Marius), plateau du Mansourah, Constantine ;
SAUX (Simon-Alexandre), bd Victor-Hugo, Constantine ;
LÉONARDI (François), r. Rohaut-de-Fleury, Constantine ;
BARKATZ (Émile), r. Rohaut-de-Fleury, Constantine ;
GENON (Paul), cité Bellevue, Constantine ;
DELFOLIE (Jean), Moulin Lavie, Constantine ;
SCAMARONI (Antoine), cité Bellevue, Constantine.

Commissaires aux comptes
PUJOL (Justin), r. Caraman, Constantine ;
LELLOUCHE (Henri), r. Casanova, Constantine.

AU " JOURNAL OFFICIEL "
(*La Journée industrielle, 24 juillet 1927*)

Le *Journal officiel* du 23 juillet a publié :
Décret portant déclassement du réseau des tramways de Constantine (p. 7630)

Un tramway, à Constantine, broie la tête d'un enfant de huit ans
(*L'Écho d'Alger, 24 avril 1935*)

Constantine, 23 avril (de notre correspondant particulier). — Un accident douloureux s'est produit rue Nationale, vers 16 heures. Le tram électrique n° 14 venait de quitter l'arrêt de la rue Casanova, lorsque 25 mètres plus bas, le conducteur, Ayadl Abdesselem ben Mohamed, vit un passant, le docteur Battut. lui faire signe d'arrêter.

Il bloqua aussitôt ses freins et entendit des cris : « En arrière ! En arrière !. Le watman fit reculer son véhicule de deux mètres environ et eut l'impression que la roue arrière gauche n'était pas posée sur le pavé mais un peu surélevée.

C'est qu'en effet, elle se trouvait sur la tête d'un garçonnet de 8 ans environ dont le corps était engagé sous le tram.

La tête littéralement ouverte en deux et le cerveau jailli de la boîte crânienne, le cadavre était celui du petit Makhlouf Salah ben Bachir, fils de Makhlouf Bachir, chauffeur de taxi, demeurant, 3, rue Damon.

Le petit corps fut transporté à la morgue de l'hôpital civil, puis rendu à sa famille.

Le watman interrogé a déclaré ne s'être aperçu de rien jusqu'au moment où on lui fit signe de s'arrêter.

⁵ Édouard Gueit : administrateur délégué des Usines Lavie, de Constantine.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Usines_Lavie_Constantine.pdf

D'après les premiers éléments de information, que poursuit M. Cayol, commissaire du premier arrondissement, l'enfant se serait imprudemment engagé en courant sur la chaussée.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CONSTANTINE (Algérie)
(BALO, 28 janvier 1946)

.....
Statuts reçus par M^e Onesta Tavolta, notaire à Constantine.

.....
La présente insertion est faite en vue de l'émission des 2.000 actions nouvelles mentionnées ci-dessus.

Bilan de la société au 31 décembre 1944.

ACTIF

| | |
|---------------------|---------------|
| Caisse | 166.478 20 |
| Chèque postal | 1.095 30 |
| Matériel roulant | 4.883.846 75 |
| Matériel fixe | 3.864.883 63 |
| Immeuble | 1.479.856 80 |
| Portefeuille titres | 1.572.000 00 |
| Pertes et profits : | |
| Report créditeur : | 717 21 |
| - 2.429.194 67 | 2.428.477 46 |
| | 14.396.638 14 |

PASSIF

| | |
|-------------------------|---------------|
| Banques | 1.609.415 28 |
| Compte d'ordre | 905.981 35 |
| Fonds d'amortissement | 8.938.462 24 |
| Fonds de renouvellement | 1.572.000 00 |
| Capital | 1.000.000 00 |
| Réserve légale | 299.082 90 |
| Dividendes (échus) | 71.696 37 |
| | 14.396.638 14 |

Le président du conseil d'administration,
MAURICE RESSENS,
rue Denfert-Rochereau, Villa les Frênes,
Constantine.
